

☎ : 04.50.60.50.04
Fax : 04.50.51.82.68
E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 17/2021

Réglementation de la circulation

Concernant la réalisation de travaux branchement A.E.P. par l'entreprise VILLARD TP

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise VILLARD TP concernant des travaux de branchement au réseau AEP sur le chemin des Marronniers,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux démarreront le lundi 12 avril 2021 pour une durée calendaire de 14 jours

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement, la vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise VILLARD TP.

Article 4 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

VILLARD TP
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 2 avril 2021.

Le Maire
Roland LOMBARD

